

## **Commission Technique**

### **Au Conseil Intercommunal du SIDERE**

#### **Rapport de la Commission Technique (CoTech) du Conseil Intercommunal chargée d'étudier le préavis n°30/2021-2026.**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

La Commission Technique du SIDERE s'est réunie le mercredi 29 mai 2024 dans les locaux du SIDERE à Perroy.

Elle est composée comme suit :

Messieurs :	Graber Bernard	Président
	Chabloz Cédric	Membre
	Alain Fillettaz	Membre
	Mani Robin	Membre - Excusé
	Tschudin Jacques	Membre

Sont également présents le 29 mai 2024, M. François Delafoge président du CODIR, M. Francis Mondoux membre du CODIR, M. Antoine Dvorak, ingénieur du bureau Herter et Wiesmann ainsi que la CoFin.

Après les salutations d'usage, le préavis nous a été présenté par M. Antoine Dvorak et M. François Delafoge, ces derniers ont répondu clairement aux questions de la CoTech. Nous avons ainsi pu débattre en toute connaissance de cause.

#### **La Commission technique a relevé les points suivants :**

Ces travaux font partie du plan directeur approuvé lors de la constitution du SIDERE, ils sont donc compris dans le plafond d'endettement des CHF 20 millions, sous la rubrique « conduites Route de Lausanne à Rolle ».

Nous profitons de la construction des lotissements Nicod pour diminuer le cout de ces travaux, vu que la conduite sera posée dans l'emprise du terrassement.

Il s'agit de remplacer une conduite vétuste, entre le camping, la promotion Bernard Nicod SA et la Rte de Lausanne, cette nouvelle conduite sera d'une longueur de 100.00 ml et l'ancienne de 175.00 ml sera abandonné.

Les raccordements privés existants seront transférés sur la nouvelle conduite.

Concernant la défense incendie, les trois bornes hydrantes existantes seront remplacées selon les normes ECA en vigueur, cela nous permettra d'obtenir une subvention de sa part.

### **Remarque de la CoTech**

Nous n'avons aucune objection à la réalisation de ces travaux, ils seront effectués en collaboration avec l'entreprise de génie-civil mandatée par la Société Bernard Nicod SA.

### **Conclusion :**

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que la Commission Technique vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, d'accepter le préavis 30/2021-2026 tel que présenté.

Rolle, le 26 juin 2024

**Au nom de la Commission Technique.**

*Le Président - Rapporteur :*

Bernard Graber

*Les Membres :*

Cédric Chabloz

Alain Fillettaz

Robin Mani

Jacques Tschudin